

Fiche de présentation métier Agent AFIS « grand public »

Le métier d'agent AFIS (Aerodrome Flight Information Service)

- Le service d'information et d'alerte (Aerodrome flight information service) est un service rendu dans certains aéroports, en l'absence de contrôleurs aériens (quand le trafic est faible ou à des horaires non couverts par le contrôle aérien)
- Les agents AFIS fournissent aux pilotes le service d'information (paramètres météo, information sur l'aérodrome, le trafic en cours...) et assure l'alerte en cas de risques ou d'accident

Les missions

L'agent AFIS

- Communique des informations aux pilotes d'aéronefs concernant le trafic aérien, la météo, les configurations de la piste, ...
- Déclenche les processus d'urgence en cas d'incidents
- Assure les relations avec les représentants de l'aviation civile
- En exerçant ses responsabilités, il contribue à véhiculer une bonne image sur les services de l'aéroport
- Dans les aéroports où le trafic est le plus réduit et à des horaires non couverts par le service, les agents AFIS peuvent parfois exercer d'autres tâches complémentaires, en dehors de leur mission d'AFIS, contribuant au bon fonctionnement de l'aéroport et de l'ensemble de ses services.

L'environnement et conditions de travail

- En moyenne, les services AFIS comptent entre 2 et 5 agents, qui peuvent se relayer pour assurer le service sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture de l'aéroport
- Le travail s'effectue depuis la vigie ou la tour de contrôle de l'aérodrome
- En fonction des horaires d'ouverture du service, il est possible de travailler en horaires décalés, le week-end et les jours fériés et d'être soumis à des astreintes

Accès au métier

Pour pouvoir accéder à ce métier, il est nécessaire d'obtenir une qualification délivrée par la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile.

Cette qualification s'obtient en deux étapes :

- Après une première évaluation théorique, dite initiale,
- puis après une formation théorique et pratique « locale », c'est à dire au sein de l'aéroport où la mission sera exercée.

Pour plus d'information sur cette qualification et sur les programmes détaillés de ces évaluations, consulter le site de la DGAC :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Qualification-d-agent-AFIS.html>

Pour les recrutements, les gestionnaires d'aéroports demandent en général aux candidats de posséder déjà, a minima, une bonne connaissance du monde aéronautique et du contenu de la formation initiale.

Les formations existantes

Pour obtenir l'évaluation initiale, suivre une formation n'est pas obligatoire. Il est possible de la préparer en candidat libre.

Il existe toutefois quelques organismes qui organisent ces formations, dont l'ENAC

La formation locale est réalisée sur site, en binôme avec un formateur AFIS expérimenté

Profil et aptitudes requises pour l'exercice du métier

Connaissances et compétences nécessaires

- Bonnes connaissances aéronautiques générales (règles de l'air, phraséologie aéronautique, ...)
- Appétence pour les mathématiques et les statistiques
- Un bon niveau d'anglais est nécessaire : pour les aéroports délivrant le service en anglais, les agents doivent justifier d'un niveau européen B1 (cadre européen commun de référence pour l'apprentissage / enseignement des langues)

Qualités requises :

- Rigueur et sens des responsabilités
- Capacité d'adaptation à des missions variées
- Savoir ajuster son rythme de travail aux fluctuations du trafic
- Savoir traiter simultanément de nombreuses informations,
- Réactivité et gestion du stress

N.B. : Le Titre de Circulation Aéroportuaire est impératif pour le métier d'AFIS qui se déroule en zones sécurisées. **Ce titre est délivré par les autorités administratives compétentes après une enquête de moralité.**